Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 87 (1960)

Heft: 9

Artikel: Us et coutumes de jadis : un règlement par les armes

Autor: E.H. / Bridel, S.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-231948

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un règlement par les armes

par le doyen S. Bridel

Cette scène se passe également sur la montagne de Sazième, au XVIe siècle. En 1502, la commune de Château-d'Oex, faisant encore partie du comté de Gruyères, avait un procès concernant des droits de pâturages avec la commune des Ormonts, incorporée depuis quelques mois au canton de Berne.

Soit que la justice fut trop lente, soit que les bergers des Ormonts eussent occupé les lieux en litige, soit enfin que ce fut un prétexte pour faire éclater leur ressentiment contre une commune détachée malgré eux du domaine de Gruyères pour augmenter celui de Berne, 300 jeunes gens de Châteaux-d'Oex prennent les armes, se portent sur Saxiéma où leurs adversaires étaient en force, les attaquent brusquement, leur tuent six hommes, en blessent plusieurs, mettent le reste en fuite, enlèvent quelques troupeaux, insultent non seulement les vaincus, mais encore la nouvelle capitale dont ils relevaient.

Rodolphe Naegelin, gouverneur d'Aigle, en avertit incessamment le Conseil de Berne. Celui-ci renvoie sur le champ à la commune de Château-d'Oex ses lettres de combourgeoisie qui dataient du 20 juin 1403, donc long-temps avant les guerres de Bourgogne. Ensuite, il somme le comte de Gruyères et le pays de Gesseney de ne point se mêler de cette affaire et de lui laisser le soin de punir les agresseurs.

Le 20 août il fait avancer contre eux 2000 hommes sous la conduite de J. R. de Scharnachthal, malgré le désaveu formel des magistrats de Château-d'Oex, dont une députation essaie d'applanir le conflit. L'armée bernoise

était déjà arrivée à Zweisimmen. Heureusement que, suivant un ancien et respectable usage, les voisins se hâtèrent d'intervenir pour accomoder ce différent.

L'évêque Mathieu Schinner de Sion et même des députés de Fribourg, Soleure et Bâle se rendirent à Berne et parvinrent à apaiser le ressentiment des Bernois.

Après une courte conférence, il fut arrêté que la commune de Châteaud'Oex paverait 4000 florins d'Empire pour les frais de l'expédition, qu'elle renoncerait à tous les pâturages et autres droits par elle possédés dans les vallées d'Ormont dessus et dessous; qu'elle se désisterait d'une partie des revenus du gouvernement d'Aigle dont elle jouissait en récompense des secours militaires accordés aux Bernois pour faire la conquête de ce petit pays et qu'elle livrerait aux tribunaux les auteurs de cette agression commise en pleine paix, pour être poursuivis criminellement.

Ces conditions acceptées et exécutées, la bonne harmonie ne tarda pas à se rétablir. Mais la note fut salée!

Berne fit renouveler sa combourgeoisie avec Château-d'Oex et tout rentra dans l'ordre.

E. H.

QUENDOZ FRÈRES

COMBUSTIBLES solides, liquides Brûleurs à mazout

> Nos fidèles "motscroisistes" du "Conteur"

Lausanne, Caroline 2 bis Tél. 22 80 76